Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

AIDE JURIDICTIONNELLE

Par beliza

Bonjour, je me suis fais agresser en 2015. J'étais mineur, sans emploi. L'agresseur était majeur, sans ressources.
J'ai fait une demande d'aide juridictionnelle et l'ai obtenue.
Le procès va avoir lieu en octobre. Je travaille depuis avril 2022 et gagne un smic. Dois-je en informer mon avocat ? Est ce qu'on va me retirer l'aide juridictionnelle ?
Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une page utile sur le sujet : [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074[/url]

Il y a un simulateur qui vous permettra de refaire le calcul avec votre situation actuelle.

Par montfuji

Bonjour, concernant certaines agressions l'AJ est à 100 % (demandez à votre avocat), c'est normal, mais là je ne connais pas ce qui vous est arrivé, mais j'en suis désolée. Normalement il vaut mieux déclarer les nouvelles ressources, c'est ce que j'avais fait mais cela n'a pas influé beaucoup car c'était faible.